Ctrad Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision

ALLOCATIONS FAMILIALES
les Caf en Île-de-France

N°27-Mai 2016

BULLETIN D'INFORMATION DES CAF EN ÎLE-DE-FRANCE

Les allocataires du Revenu de solidarité active en Île de France au 31 décembre 2015

Fin décembre 2015, 890 400 franciliens vivent dans un foyer qui perçoit le Revenu de solidarité active (Rsa). En un an, l'évolution du nombre de bénéficiaires est principalement tirée par la partie « activité seul » du Rsa. Le nombre d'allocataires du Rsa socle s'élève à près de 335 900 allocataires, cette composante sensible à l'état de l'environnement économique, évolue en relation étroite avec le nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois (Defm) qui a progressé légèrement moins vite que les années précédentes. En l'absence d'autres revenus, le bénéfice du Rsa socle ne porte pas leurs bénéficiaires au-delà du seuil de pauvreté monétaire. La moitié d'entre-eux a un niveau de vie inférieur à 569 euros par mois, soit un écart de 45 % au seuil de pauvreté.

Un net ralentissement de la progression du Rsa socle seul en 2015

À la fin de l'année 2015, environ 429 800 foyers allocataires perçoivent le Revenu de solidarité active (Rsa) en Île-de-France, soit près de 5 700 bénéficiaires supplémentaires par rapport à la fin du mois de septembre (cf. encadré & tableau 1). Le nombre de bénéficiaires enregistre une poussée de l'ordre de + 4,3 % entre décembre 2014 et décembre 2015, plus modérée qu'un an auparavant (+6,1 %). Au niveau départemental, les 4 territoires de grande couronne affichent une croissance annuelle du nombre de bénéficiaires du Rsa supérieure au niveau régional, au premier rang desquels l'Essonne (+6,9 %) et les Yvelines (+ 6,7 %) contre +1,1 % à Paris et +1,4 % dans les Hauts-de-Seine.

Le nombre de personnes couvertes par le Rsa, c'est-à-dire les allocataires, conjoints et enfants à charge de moins de 25 ans, s'élève à 890 400 (7,5 % de la population francilienne), soit une très légère augmentation de + 0,4 % par rapport à décembre 2014.

La croissance des effectifs du Rsa est principalement tirée par la partie « activité seul » du dispositif, qui connaît un accroissement annuel de + 12,0 % (+ 10,2 % un an auparavant), pour atteindre environ 93 900 (cf. figure 1), soit plus de deux bénéficiaires du Rsa sur dix. Corollairement, les effectifs de la partie « socle», volet « revenu social minimum », représentent un peu moins de huit bénéficiaires du Rsa sur dix (335 900 foyers), c'est environ 3 000 bénéficiaires de plus qu'au trimestre précèdent. Pour cette composante, les effectifs croissent moins significativement sur l'année, de l'ordre de + 2,4 % (contre + 5,1 % un an auparavant).

Au niveau désagrégé, le nombre d'allocataires du Rsa socle s'élève à près de 285 700 allocataires pour la partie « socle seul », soit une hausse de + 1,1 % par rapport à décembre 2014,

Tableau 1. Répartition des bénéficiaires du Rsa selon la composante par département au 31 décembre 2015

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Rsa socle	**67 021**	**31 596**	**82 758**	**41 218**	**30 216**	**23 436**	**26 671**	**33 002**	**335 918**
Socle seul	56 123	26 276	71 917	35 630	25 527	19 824	22 341	28 067	285 705
Socle et activité	10 898	5 320	10 841	5 588	4 689	3 612	4 330	4 935	50 213
Rsa activité seul	**16 231**	**9 801**	**20 540**	**10 532**	**9 823**	**8 186**	**8 918**	**9 878**	**93 909**
Total Rsa	**83 252**	**41 397**	**103 298**	**51 750**	**40 039**	**31 622**	**35 589**	**42 880**	**429 827**
Dont Rsa majoré	4 930	3 524	10 491	4 817	5 384	3 344	4 578	5 177	42 245
Dont Rsa jeunes	90	57	82	94	108	87	77	76	671
Personnes couvertes par le Rsa	**138 512**	**80 362**	**232 250**	**106 819**	**89 530**	**66 290**	**79 029**	**97 606**	**890 398**
Évolution 30-09-2015/30-12-2015 (en %)*	0,0	1,4	1,6	1,3	2,0	2,6	1,7	1,5	1,3

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015.
*Évolution trimestrielle du Rsa.
Lecture : Fin décembre 2015, près de 285 700 allocataires franciliens perçoivent le volet « socle seul » du Rsa.

Encadré : Définition du Revenu de solidarité active (Rsa)

Le Revenu de solidarité active (Rsa) a été créé par la loi du 1er décembre 2008 et mis en place en juin 2009. C'est une prestation dégressive co-financée par le Département et l'État. La part financée par le Département est appelée « Rsa socle », la part financée par l'État, « Rsa activité ». Elle complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Il est attribué à un foyer remplissant certaines conditions administratives (déclaration de ressources, fiches de paie) et dont les revenus sont inférieurs à un plafond qui dépend de sa configuration familiale et de sa situation vis-à-vis du marché du travail. Le montant du Rsa correspond à la différence entre le montant maximal de Rsa (montant forfaitaire + 62 % des revenus d'activité du foyer) et les ressources (incluant le forfait d'aide au logement).

En cas de situation d'isolement avec enfant(s) à charge (célibat, divorce, séparation, veuvage, grossesse), le montant du Rsa est majoré. Cette majoration est accordée pendant 12 mois continus ou non, dans la limite de 18 mois à compter de la date du fait générateur de l'isolement. Le cas échéant, la durée de la majoration peut être prolongée jusqu'à ce que le plus jeune des enfants atteigne ses 3 ans.

On distingue trois composantes d'allocataires :
- les foyers bénéficiaires du Rsa socle seul qui n'ont pas de revenus d'activité, ou bien dont les membres ayant un emploi sont en période de cumul intégral (le cumul intégral consiste à neutraliser l'ensemble des revenus d'activité pour le calcul du Rsa, pendant une période de trois mois suivant la reprise d'emploi, dans la limite de quatre mois au cours des douze derniers mois) ;
- les bénéficiaires du Rsa socle et activité qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est inférieur à un montant forfaitaire (intervenant dans le calcul du montant de la prestation et dépendant de la composition du foyer) ;
- les bénéficiaires du Rsa activité seul qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources sont supérieures au montant forfaitaire.

Le Rsa socle non majoré s'est substitué au Revenu minimum d'insertion (Rmi, créé en 1988) et le Rsa socle majoré à l'allocation de parent isolé (Api, créée en 1976).

Depuis septembre 2010, le Rsa est accessible aux jeunes âgés de 18 à moins de 25 ans et sans enfant à charge, avec une condition préalable d'activité professionnelle : avoir travaillé pendant l'équivalent de deux années d'activité à temps plein au cours d'une durée de trois ans précédant la demande (en cas de période(s) de chômage indemnisé, cette durée peut être prolongée au maximum de six mois).

Au 1er septembre 2015, le montant forfaitaire du Rsa a été revalorisé de + 2 % par rapport à septembre 2014 pour s'établir à 524,16 euros pour une personne seule et à 943,49 euros pour un couple avec un enfant. Rappelons que le montant de Rsa versé pour une personne isolée sans enfant représente 45 % du Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) net.

Montants forfaitaires selon la situation familiale et le nombre d'enfants au 1er septembre 2015

Nombre d'enfants	Personne seule	Parent isolé : majoration pour isolement	Couple
0	524 €	673 €	786 €
1	786 €	897 €	943 €
2	943 €	1 121 €	1 100 €
Par enfant supplémentaire	209 €	224 €	209 €

Figure 1. Évolution trimestrielle du nombre de foyers bénéficiaires du Rsa « activité seul » en Île-de-France*

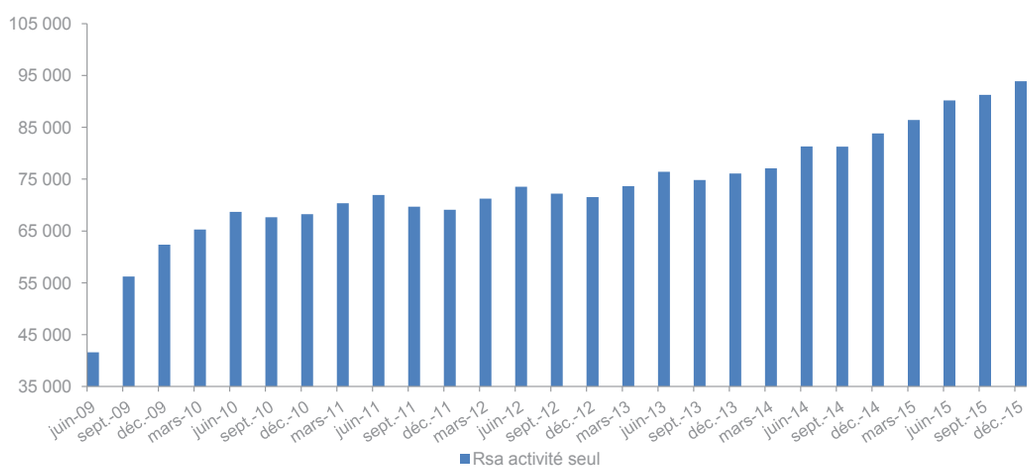

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.
*Données brutes sur série trimestrielle.
Lecture : De fin décembre 2014 à fin décembre 2015, le nombre d'allocataires du Rsa « activité seul » passe de 83 834 à 93 909 en Île-de-France.

et environ 50 200 pour la partie « socle et activité ». Cette dernière connaît une progression dynamique de l'ordre de + 9,8 % sur l'année (sensiblement identique à l'année précédente + 9,9 %). La composante « socle », sensible à l'état de l'environnement économique (1), évolue en relation étroite avec le nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois (Defm) (2) qui progresse de + 1,2 % en moyenne chaque trimestre, soit légèrement moins vite que les deux années précédentes (respectivement +1,6 % en 2014 et +1,8 % en 2013) (cf. figure 2).

(1) Cazain, S. & Siguret, I., (2013), « Les bénéficiaires du Rmi, de l'Api et du Rsa-socle : une évolution liée aux fluctuations du chômage », *Politiques sociales et familiales*, n°133, septembre, p. 68-74
(2) La notion de « demandeurs d'emploi en fin de mois » (Defm) recouvre les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. Les Defm sont regroupés en fonction du type d'emploi occupé et classés selon cinq catégories : A, B, C, D, E.

Figure 2. Nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois de catégories A, B, C, D, E (en milliers) et nombre de foyers bénéficiaires du Rmi ou de l'Api puis du Rsa socle en Île-de-France*

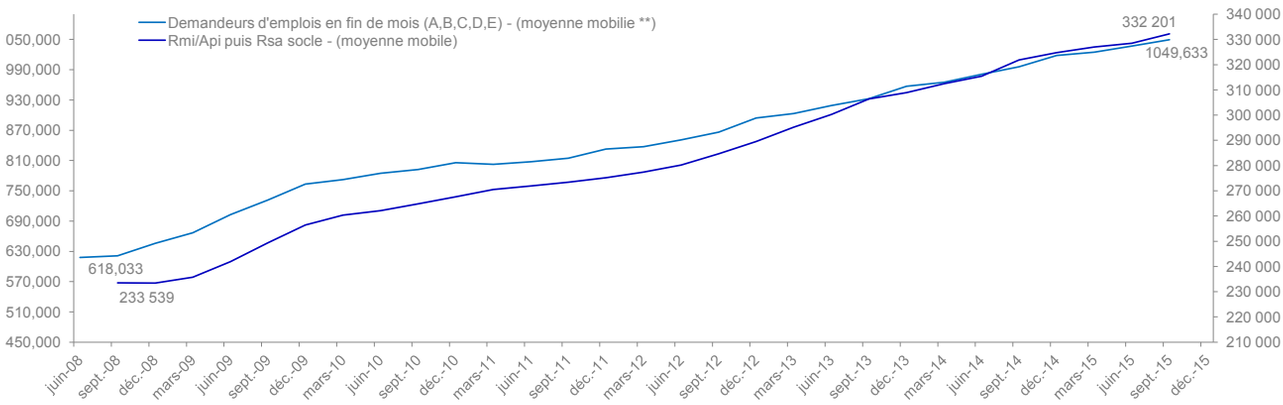

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, Dares et Pôle emploi.
*Données brutes sur série trimestrielle.
**Comme les séries statistiques sont trimestrielles (période de 3 mois), des moyennes mobiles d'ordre 3 ont été calculées qui permettent de 'lisser' les séries et de mettre en évidence des tendances à long terme.
Lecture : La moyenne mobile du nombre de demandeurs d'emplois passe de 618 000 en juin 2008 à 1 050 000 en septembre 2015.

Avec + 4,9 % de croissance annuelle, cette progression du nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois fléchit légèrement sur l'année 2015. Cette dernière était relativement constante depuis décembre 2012 (entre + 6 ou + 7 % de croissance annuelle) après avoir connu une « envolée » de + 19,9 % entre décembre 2008 et décembre 2009 suivie d'un ralentissement de sa croissance (+ 3,3 %) entre décembre 2010 et décembre 2011. Parallèlement depuis 2008, la dégradation rapide du marché du travail s'est accompagnée d'une hausse continue du nombre de bénéficiaires du Rmi ou de l'Api puis du Rsa socle (3).

Le taux de couverture de la population francilienne par le Rsa socle atteint 5,5 %, pour concerner 648 100 personnes, contre 2,0 % pour la partie « activité seul ».

Le dispositif du Rsa jeunes a légèrement augmenté sur la dernière année

Les effectifs du Rsa jeunes, en direction des jeunes de 18 à 24 ans, sont très légèrement repartis vers la hausse sur l'année 2015. En décembre, leur nombre atteint 671 : +6,5 % par rapport à l'année précédente (cf. figure 3.). Ce dispositif qui n'a pas connu le soutien attendu pour les jeunes de 18 à 24 ans sera intégré à la prime d'activité créée le 1er janvier 2016.

Près de sept bénéficiaires du Rsa socle sur dix sont en situation de pauvreté monétaire

Avec un niveau de vie médian de 773 euros mensuels en 2015, les bénéficiaires du Rsa socle sont particulièrement exposés à la pauvreté monétaire (4). Sur les 336 000 bénéficiaires du Rsa socle en décembre 2015, 233 000 sont considérés en situation de pauvreté, soit sous le seuil de bas revenus de 1 043 euros mensuels par unité de consommation ; ils représentent ainsi près de 70 % d'entre-eux (cf. tableau 2.).

Figure 3. Evolution trimestrielle du nombre de bénéficiaires du Rsa jeunes depuis septembre 2010 en Île-de-France

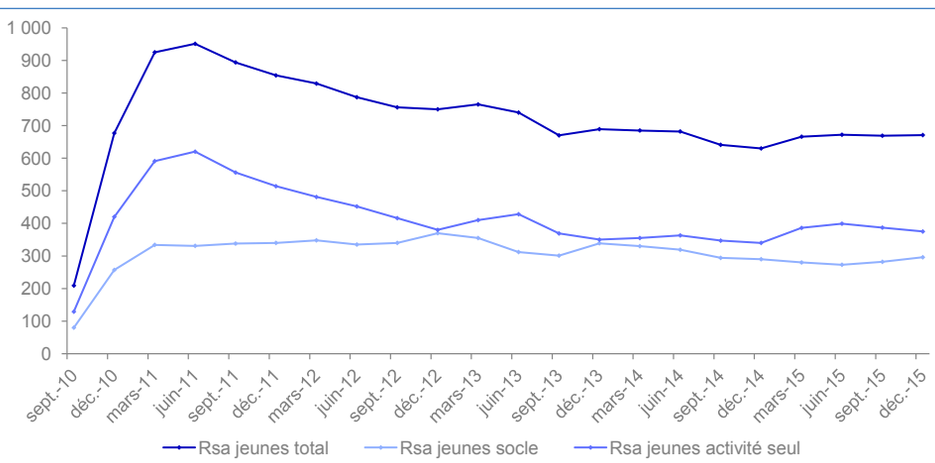

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.
Lecture : Le nombre de bénéficiaires du Rsa jeunes passe de 630 en décembre 2014 à 671 en décembre 2015.

(3) Notons que la hausse rapide du nombre de bénéficiaires du Rsa socle, à partir du 3ème trimestre 2009 est, pour partie, imputable à la création et à la montée en charge du revenu de solidarité active (Rsa).
(4) Le niveau de vie médian pour les bénéficiaires du Rsa socle a été obtenu en calculant au préalable une variable « revenu» égale à la somme des revenus bruts (montant des ressources brutes trimestrielles du Rsa dans le foyer /3) et du montant des prestations légales versées.

Tableau 2. Part des bénéficiaires du Rsa socle* vivant sous le seuil de pauvreté de 1 043 euros en 2015, en Île-de-France

	Bénéficiaires du Rsa socle	dont sous le seuil de pauvreté	Part des bénéficiaires du Rsa socle vivant sous le seuil de pauvreté en 2015 (en %)
Paris	67 014	53 008	79,1
Hauts-de-Seine	31 592	22 782	72,1
Seine-Saint-Denis	82 753	54 427	65,8
Val-de-Marne	41 217	28 860	70,0
Seine-et-Marne	30 215	19 193	63,5
Yvelines	23 435	15 910	67,9
Essonne	26 669	17 370	65,1
Val-d'Oise	33 001	21 343	64,7
Île-de-France	**335 896**	**232 893**	**69,3**

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015.
*Rsa socle : socle seul et socle et activité.
Lecture : Fin décembre 2015, 69% des bénéficiaires du Rsa socle vivent sous le seuil de pauvreté.

Cette proportion s'étage de 63,5 % en Seine-et-Marne à 79 % à Paris où les poches de pauvreté sont toujours plus prononcées. Pour les 233 000 bénéficiaires du Rsa socle se trouvant sous le seuil de pauvreté, la pauvreté monétaire est encore plus intense : en 2015, les trois quarts ont un niveau de vie inférieur à 773 euros par mois et la moitié a un niveau de vie inférieur à 569euros par mois, soit un écart de 45 % au seuil de pauvreté (cf. figure 4.).

Figure 4. Distribution des niveaux de vie de l'ensemble des bénéficiaires du Rsa socle* et de ceux vivant sous le seuil de pauvreté (en €)

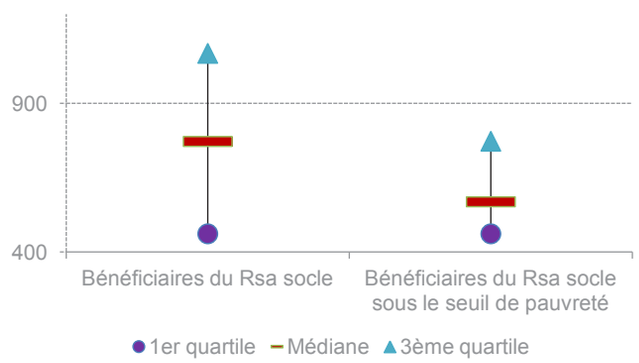

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015.
*Rsa socle : socle seul et socle et activité.
Lecture : Fin décembre 2015, le quart des bénéficiaires du Rsa socle perçoit moins de 461 euros.

La faiblesse du niveau de vie des bénéficiaires du Rsa socle s'explique par le fait que le plafond de la prestation se situe en deçà du seuil de pauvreté. De plus, ce minimum social est calculé de manière différentielle, la plupart des revenus des bénéficiaires sont déduits du plafond des ressources prévu par le barème. En effet, la vocation du Rsa n'est pas de remplacer durablement un niveau d'activité. Une personne isolée sans aucune ressource peut recevoir le Rsa socle non majoré dans sa totalité, soit 524,16 euros par mois en septembre 2015, qui représente 50,2 % du seuil de pauvreté en 2015 (5). La perception du Rsa socle, indépendamment des autres revenus, n'empêche donc pas la pauvreté mais elle réduit son intensité dans la mesure où elle contribue à rapprocher le niveau de vie des personnes pauvres du seuil de pauvreté. C'est donc le cumul possible de l'allocation avec d'autres prestations sociales ou ressources diverses non (ou partiellement) comptabilisées dans le calcul des droits, comme principalement les aides au logement ou certaines prestations familiales, qui permet à certains bénéficiaires de disposer de ressources supérieures au seuil de pauvreté. Ainsi, malgré un plafond d'allocation en deçà du seuil de pauvreté, 30 % des foyers allocataires bénéficiaires du Rsa socle ne sont donc pas pauvres.

Delphine Guérin
Ctrad – Caf en Île-de-France

(5) Lelièvre, M., (2015), « Les bénéficiaires de minima sociaux d'insertion dans la crise économique », *France, portrait social – Insee Références – Edition* 2014, p109-120.

Le bulletin d'information des Caf en Ile-de-France est une publication de la Ctrad, service d'études des Caf en Île-de-France
Directeur de la publication : Robert Ligier ■ Rédacteurs : Danie Chemineau ■ Delphine Guérin ■
Maquettiste : Myriam Breitman Creativ' Management ■ Imprimeur : SIRI Caf de Paris ■
Numéro ISSN 2266-4076
Courriel : ctrad.cafcreteil@caf.cnafmail.fr
Site : www.caf.fr/ma-caf/caf-du-val-de-marne/partenaires/etudes-et-statistiques
Ctrad Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision
Mai 2016